

Dispositif « Doctorant-conseil »¹

Expérimentation année universitaire 2007/2008

Présentation :

C'est dans ce cadre d'une meilleure connaissance réciproque entre l'université et l'entreprise, les collectivités territoriales ou les administrations, qu'il est proposé d'expérimenter au cours de l'année 2007-2008 un dispositif de missions en entreprise dont les principales caractéristiques sont décrites ci-après. Il s'appuie sur les conclusions d'une expérimentation menée en Aquitaine par les universités de Bordeaux et sur une concertation menée dans le cadre du chantier « jeunes chercheurs » du ministère.

Une expérimentation à grande échelle : 500 postes de doctorants-conseil peuvent être mis en place dans les universités pour cette expérimentation en 2007-2008.

L'ensemble des compétences acquises au cours du doctorat répond aux besoins du monde socio-économique.

Offrir l'occasion aux entreprises de faire appel aux compétences des doctorants permet:

- aux doctorants de mettre en application leurs compétences de jeunes chercheurs, d'enrichir leur formation et de préparer la suite de leur vie professionnelle ;
- à l'entreprise de se tourner vers le monde de la recherche et de mieux connaître (et reconnaître) ses forces vives que sont les jeunes chercheurs.

1/ Recrutement des doctorants-conseil

► Conditions de recrutement identiques à celles du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur :

- être titulaire d'une allocation de recherche ministérielle, régionale ou attribuée par un organisme de recherche;
- exclusion des CIFRE.

► Un recrutement préférentiel en deuxième ou troisième année d'allocation. ([cliquer ici pour plus de précisions](#))

► Les moniteurs de l'enseignement supérieur peuvent rejoindre le dispositif des doctorants-conseil.

Une condition: la signature d'un avenant au contrat d'engagement en qualité de moniteur

! Le monitorat/doctorant-conseil ne permet pas de valider l'agrégation.

► Recrutement du doctorant-conseil par l'université sur un contrat d'un an.

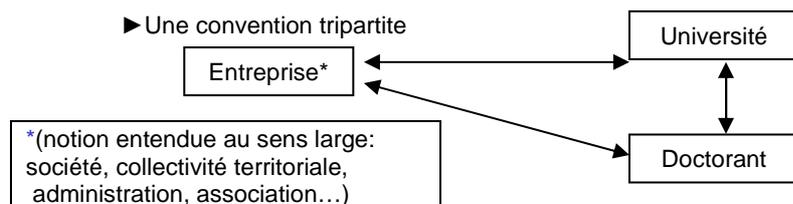
→ *Des droits du doctorant-conseil : une indemnité mensuelle de 335,39 € bruts versée pendant un an.*

La rémunération du doctorant-conseil est égale à celle du moniteur de l'enseignement supérieur, soit 4 020 € brut annuel, versés mensuellement par l'université.

→ *Des obligations : accomplir 32 jours de mission dans l'année*

2/ Les relations entre l'université et l'entreprise

► Une convention tripartite



¹ En déplacement à Bordeaux, le 17 septembre, Valérie Pécresse a annoncé la création de postes supplémentaires de moniteurs pour les doctorants et la mise en place du dispositif "doctorant-conseils". ([communiqué de presse](#)).

► Un cadre souple

- La mission est librement définie entre les co-contractants (veille technologique, formation du personnel, recherches bibliographiques, analyse juridique, etc.)

Une activité exercée sous la forme d'une mission effectuée par un doctorant dans une entreprise, une administration ou une collectivité territoriale, en parallèle à son travail de doctorat au sein d'une unité de recherche.

Ces missions peuvent être accomplies tout au long de l'année selon des modalités adaptées à chacune des missions et compatibles avec le travail de recherche du doctorant.

- Elle ne présente pas nécessairement de lien direct avec le sujet de recherche;
- La recherche d'une entreprise partenaire peut entrer dans le cadre de cette mission;
- Sa durée est fixée entre 1 et 32 jours maximum.

► Facturation de la mission à l'entreprise

$$1 \text{ jour de mission} = \frac{5500^{**} + \text{frais de mise en place du dispositif}}{32 \text{ jours de mission}} \cong 172 \text{ euros}$$

** : indemnité annuelle charges comprises

A titre d'exemple : Liste des entreprises ayant répondu favorablement à un courrier électronique du MEDEF leur demandant s'ils étaient intéressés par l'expérimentation (source : *expérimentation Bordeaux*)

- | | |
|---|--|
| - société d'informatique (<i>Mathématiques et Informatique</i>) | - Cabinet de recrutement (<i>Sciences humaines et sociales</i>) |
| - Société d'édition (<i>Mathématiques et Informatique-Droit</i>) | - Agence de communication (<i>Science Politique</i>) |
| - Fabrication de produits chimiques à usage industriel (<i>Sciences biologiques et médicales</i>) | - Fédération patronale Professionnelle (<i>Sciences Economiques Gestion et Démographie-Droit</i>) |
| - Avocats (<i>Droit</i>) | - Travail Temporaire (<i>Sciences humaines et Sociales</i>) |
| - Cabinet de conseil pour les affaires et la gestion (<i>Sciences humaines et Sociales - Science Politique</i>) | - Cabinet de Conseil pour les affaires et la gestion (<i>Sciences économiques, gestion et démographie-Science Politique</i>) |
| - Clinique chirurgicale (<i>Sciences Humaines et Sociales - Sciences Economiques, Gestion et Démographie</i>) | - Cabinet de Conseil en formation professionnelle (<i>Sciences Humaines et Sociales</i>) |
| - Commerce de gros (<i>Sciences Economiques, Gestion et Démographie</i>) | - Société de transports ambulanciers (<i>Droit</i>) |

3/ Contacts et liens utiles

Contact Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle :

Espace recherche : Stéphanie Lacombe : stephanie.lacombe@univ-paris3.fr

Contact Ministère Direction Générale de L 'Enseignement Supérieur :

Sylvie Neauport : sylvie.neauport@education.gouv.fr

Documents et liens utiles :

[Note de présentation DGES](#)

[Présentation de l'expérimentation \(réunion d'information du 5 octobre 2007\)](#)

[Site de la DGES : expérimentation monitorat conseil](#)